

RSE : « Il existe de réelles opportunités pour les chefs d'entreprise en avance de phase »

Quels que soient leur taille ou leur secteur d'activité, les entreprises sont aujourd'hui directement impactées par les nouvelles réglementations RSE. Pour **Paul Guerrier**, partner chez **June Partners**, il est urgent de se saisir de ces nouvelles contraintes afin de les transformer en opportunités.



©Samuel Dhote

Paul Guerrier,
partner chez **June Partners**

En matière de RSE, de nouvelles prérogatives incombent désormais aux entreprises.

Quelles sont-elles ?

L'après crise sanitaire a marqué une forte accélération des réglementations destinées à soutenir la transition environnementale des entreprises. L'Union européenne a mis en place des nouvelles réglementations qui changent désormais la donne. Toutes ces réglementations s'inscrivent dans la lignée des Accords de Paris et du Rapport du GIEC. La directive SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) impose à tous les acteurs du monde financier de reporter auprès de leur organisme de tutelle afin de recenser leurs avoirs selon des critères RSE. A cela s'ajoute la directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) qui impose une remise à plat des reportings extra-financiers. Ceux-ci deviendront prochainement des rapports de durabilité. Une

méthodologie de calcul permettra alors d'obtenir des données comparables entre entreprises en termes d'impacts. Enfin, la taxonomie européenne, déjà en vigueur pour les grandes entreprises, permet une classification de leurs différentes activités selon leur impact environnemental.

Quelles sont les entreprises concernées ?

A terme, toutes les entreprises seront concernées, quels que soient leur taille ou leur secteur d'activité. Pour l'heure, ce sont principalement les grandes entreprises qui sont concernées. Les acteurs institutionnels du financement sont aussi en première ligne. Les contraintes mises en place à destination des organismes financiers ont pour objectif d'impulser une véritable dynamique vertueuse à l'ensemble de l'économie.

Quels sont les impacts pour les entreprises ?

Tout chef d'entreprise doit s'emparer de ces nouvelles réglementations. Il y a de réelles opportunités pour les chefs d'entreprise qui seront en avance de phase. A l'inverse, l'absence de prise en compte des enjeux RSE constitue une potentielle destruction de valeur pour les entreprises. En effet, de plus en plus de consommateurs s'approprient ces enjeux et se détournent des entreprises qui ne s'engagent pas dans cette trajectoire. Il en va de même pour les entreprises dans le B to B : on observe de plus en plus la prise en compte de la dimension RSE dans le choix de leurs fournisseurs. L'intégration de ces critères est également essentielle en matière d'attractivité et de fidélisation des talents. Les salariés sont aujourd'hui très regar-

dants quant au niveau d'engagement des entreprises qu'ils rejoignent. Enfin, une organisation qui ne prend pas en compte les critères RSE se prive d'importantes sources de financements. Du point de vue des investisseurs, les entreprises qui auront saisi les enjeux de cette transition seront les plus attractives. Elles seront alors mieux valorisées et trouveront plus facilement des partenaires financiers.

Ce changement de paradigme va-t-il induire des changements de business model ?

Oui, tout à fait. Il faut bien avoir à l'esprit que le reporting de durabilité, composé d'une liste d'indicateurs, pousse les entreprises à réfléchir à leur modèle d'affaires. Les réglementations demandent aux entreprises de s'engager sur des objectifs mesurables inscrits dans une trajectoire long terme. Nécessairement, cela va induire une réflexion sur le business model.

Toutes les entreprises ne sont pas financièrement en mesure d'initier ces changements. Quelles solutions existent ?

Au vu des chantiers gigantesques que ces transformations vont nécessiter se pose la question des capitaux. Aujourd'hui, un certain nombre de solutions de financement existent. Les organismes nationaux et supranationaux se placent aux côtés des entreprises. Les établissements bancaires ont nettement accéléré sur ces sujets en se dotant notamment de départements impacts/RSE et en imaginant de nouveaux dispositifs destinés à accompagner la décarbonation des entreprises sur le temps long pour ne laisser aucune entreprise de côté. ■